

Paris, 24 novembre 2023

LOI BIEN VIEILLIR : UN PREMIER PAS POSITIF

La FNADEPA salue l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale de la proposition de loi « *pour bâtir la société du bien vieillir* » hier soir, jeudi 23 novembre. Elle espère que ce premier pas sera rapidement suivi d'un autre, au travers d'une loi de programmation pour le Grand âge ambitieuse en 2024 et, dans l'attente, de mesures de soutien financier indispensable à la survie des établissements et services.

Cette première étape dans le processus législatif est porteuse d'espoirs pour le secteur du Grand âge, dans la droite ligne des annonces gouvernementales de ces derniers jours. Comme l'appelait de ses vœux la FNADEPA, la proposition de loi a été fortement enrichie lors du débat parlementaire avec des mesures importantes telles que :

- l'adoption d'une loi de programmation pluriannuelle sur le grand âge d'ici le second semestre 2024, mesure phare confirmée par la Première ministre cette semaine,
- la création d'une conférence nationale de l'autonomie chargée du pilotage national de la politique de prévention de la perte d'autonomie,
- la mise en place d'un service public départemental de l'autonomie,
- la consécration d'un « droit de visite » en Ehpad,
- ou encore la garantie pour les résidents de pouvoir accueillir leur animal domestique.

La FNADEPA salue le travail de construction parlementaire transpartisan et l'engagement de la ministre des Solidarités et des Familles. Elle appelle les Sénateurs à poursuivre la même dynamique lors de l'examen de ce texte. La FNADEPA formule le vœu que la loi de programmation pour le Grand âge se concrétise rapidement pour améliorer durablement l'accompagnement des personnes âgées et sera aux côtés des pouvoirs publics pour la coconstruire.

Elle souligne toutefois que ces avancées resteront vaines si la situation financière des établissements pour personnes âgées et des services à domicile continue de s'aggraver. Elle rappelle à cet effet le besoin urgent de mesures de soutien financier complémentaire pour permettre aux structures de survivre.

Contact presse – Marie-Hélène CHALS – 06 07 98 54 03 - mh.chals@fnadepa.com

À propos de la FNADEPA - Association loi 1901 créée en 1985, la FNADEPA est une Fédération nationale professionnelle qui regroupe des directeurs d'établissements et de services pour personnes âgées de tout statut : fonction publique territoriale et hospitalière, associatif et privé commercial. Elle est ainsi la tête de pont d'un réseau de 1 500 professionnels de terrain, rassemblés en associations départementales et régionales. www.fnadepa.com